

Objectifs et contexte de la certification :

Les métiers de la culture sont appelés à évoluer du fait d'un contexte en pleine mutation : changement des registres de politiques culturelles, évolution des sources de financement, nouveau cadre législatif... Dans cette perspective, les opérateurs du secteur public et privé qui contribuent aux politiques publiques de la culture en développant des actions et des projets sont de plus en plus incités à élaborer de nouveaux modes de coopération territoriale.

Constatant cette tendance, et dans la continuité de son rôle d'accompagnement à la professionnalisation du secteur culturel depuis plus de 30 ans, l'Observatoire national des politiques culturelles propose une certification intitulée « Construire une coopération culturelle territoriale ».

Cette certification concerne les responsables de projets culturels, ainsi que les agents des collectivités territoriales et de leurs établissements culturels.

Elle s'adresse aux professionnels souhaitant acquérir les compétences spécifiques à l'élaboration d'une coopération culturelle territoriale, à savoir : travail d'analyse, de conception, de mise en œuvre et d'évaluation dans le cadre d'une ingénierie de projets pluri et inter-acteurs. La certification vise aussi à l'assimilation de nouvelles méthodes d'ingénierie culturelle, et de savoir-être et savoir-faire coopératifs : posture d'écoute active, de dialogue, capacité d'animation facilitant le pouvoir d'agir entre participants et la prise de décision distribuée.

Autant de nouvelles compétences à acquérir de la part des professionnels du secteur culturel pour accroître leur employabilité et la pertinence de leur travail dans un contexte d'action publique en profonde recomposition.

Compétences attestées :

- 1- **Analyser un contexte d'action publique culturelle** pour définir une problématique de projet culturel avec les institutions et les acteurs du territoire, en effectuant une analyse partagée et en mettant en place une veille active des indicateurs clefs.
- 2- **Concevoir un cadre de coopération culturelle dans un territoire** pour déterminer un processus de travail collectif avec les institutions et les acteurs, en élaborant des actions et un dispositif de délibération, et en formulant des critères d'évaluation.
- 3- **Mettre en œuvre un dispositif de coopération culturelle** pour animer le projet culturel de territoire avec les institutions et les acteurs, en facilitant la participation et la contribution des personnes, en évaluant le dispositif de coopération et en adaptant les actions.

Modalités d'évaluation :

- Mise en situation autour d'un contexte de coopération et soutenance orale devant un jury
- Rapport écrit d'un plan de projet de coopération culturelle territoriale, évalué par le jury